

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 10 (1898)
Heft: 6

Artikel: Projet d'un nouveau service public
Autor: Schmid, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-523959>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Projet d'un nouveau service public.

LE temps incertain et particulièrement pluvieux que nous avons cette année, est la source de bien des ennuis, de bien des déboires pour les amateurs de la chambre noire, surtout pour ceux qui font du paysage; combien de préparatifs et de projets, caressés avec amour, souvent depuis longtemps, sont réduits à néant au jour fixé, par l'inconstance du temps. Cela est d'autant plus démoralisant qu'on attendait tant de joie d'une excursion pour laquelle on avait pris déjà bien des dispositions, et ce n'est pas non seulement pour le photographe paysagiste pour lequel le beau temps est une des conditions *sine qua non* de succès, qu'il importe de savoir à l'avance le temps probable qu'il fera, mais aussi pour l'ensemble de la population. Quelle est la personne qui, en abordant une autre, ne parle pas du temps qu'il fait et ne s'inquiète du temps qu'il fera; il est presque l'entrée en matière de toutes les conversations; c'est l'agriculteur qui demande conseil à son voisin, s'il croit qu'il peut commencer ses labours ou faire ses récoltes, c'est celui de l'ouvrier obligé de travailler en plein air, c'est celui du voyageur, du touriste, du malade qui demande avec anxiété si l'on n'aura pas bientôt le beau temps.

Le télégraphe nous donne les conditions atmosphériques des régions qui nous environnent et dont nous dépendons souvent, conditions que quelques journaux signalent à leurs lecteurs et qui rendent bien des services. Mais cela

ne suffit pas. Il faudrait que la grande majorité des intéressés soit nantie, si ce n'est deux ou trois jours à l'avance, au moins pour le lendemain, du temps probable.

Voici une idée qui m'est venue (et qui m'a préoccupé bien des fois), du moyen d'aviser tout le monde ou presque tout le monde des perturbations atmosphériques. Ce moyen est le suivant :

Chacun sait que lorsqu'on reçoit une lettre, une carte, une circulaire voire même un paquet, le bureau postal du départ et de l'arrivée oppose sur la missive un timbre noir, dit d'oblitération. Ce timbre indique outre la station postale, l'année, le mois, le jour, l'heure quelquefois. Ne pourrait-on pas y adjoindre par un signe conventionnel le temps probable pour les 24 heures qui suivront. Ce signe que l'administration saura bien créer pour le rendre pratique, pourrait être donné en même temps que l'heure qui est indiquée à tous les bureaux de poste chaque jour. Peut-être faudrait-il que la Suisse soit divisée pour cela en plusieurs circonscriptions se rattachant chacune à une station météorologique dont elles dépendraient. Le facteur postal en faisant sa distribution au public, apporterait bien des indications précieuses.

Cette institution que le Département des postes et télégraphes, d'accord avec les stations météorologiques pourrait organiser, compliquerait-il tellement le service postal ? Je ne le crois pas, et même si cela occasionnait des frais et un accroissement de besogne pour la poste, ils ne seront guère considérables ni même minimes en regard des immenses avantages qui en résulteront pour l'ensemble de la population. Il va sans dire que l'administration ne prendrait aucune responsabilité, elle indiquerait non le temps certain mais le *temps probable*, car il arrive souvent que le gel, la grêle, la pluie sévissent dans une

localité et non dans une autre, elle ne peut donc se borner qu'à des généralités.

Je serais heureux que ma proposition, ayant quelques chances de succès, puisse se réaliser et rendre des services aux photographes qui, comme moi, ont eu si souvent à souffrir des déboires causés par un changement de temps.

A. SCHMID,
ancien photographe.

